

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

Étaient présents : GUILMOT Jean-Pierre, SOMMELLA Hélène, DECHAMPS Catherine, LE GALLO François, DECAUX Nicolas, BAUDIN Marie-Thérèse, LARCHEVEQUE Marc, WEBER François

Était absent : CHERON Dominique

Secrétaire de séance : Hélène SOMMELLA

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Compte tenu de la période de fin d'année et de l'approche des vacances de fin d'année, Madame le Maire fait part de l'ajout de deux délibérations

Révision des tarifs communaux. délib n°51

Les membres du Conseil Municipal ont fixé les tarifs communaux 2020.

A l'unanimité, ils ont décidé de ne pas augmenter les tarifs en cours et dont donc reconduit ceux de l'exercice 2019.

Ceux-ci sont les suivants :

Cantine scolaire :

Demi-pension	:	2.63€
Repas occasionnel	:	3.46 €
Repas personne adulte	:	3.86 €

Garderie périscolaire : 2.31 € l'heure et 1.16 € la demi-heure.
2.31 € de 16h15 à 17h (le goûter est compris dans le tarif).
Réduction de 50 % des tarifs pour les enfants du personnel

Cimetière : Tarifs concession et espace cinéraire.

	Terrain tombe 2m	Cavurne	Case columbarium	es 2 ^{ème} et 3 ^{ème}	Jardin du souvenir (dispersion)
Concession 15 ANS	130€	575€	475€		
Concession 30 ANS	150€	1 150€	950€	30€	30€
Concession 50 ANS	220€				

Salle polyvalente :

	Habitant d'Yville	Hors commune
Location 1 soirée	195 €	370 €
Location 1 week-end	321 €	580 €
Caution		1 000 €
Location estrades (8 éléments)		25 €

Autorisation d'engagement des dépenses de l'année 2020. délib n° 52

Préalablement au vote du budget primitif de 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, ou planifiée mais non engagée en 2019, le conseil municipal, peut en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants autorisés et l'affectation des crédits au sein des chapitres et articles budgétaires sont les suivants :

Articles budgétaires	Montants en €	Bien concerné
21311	15 750 €	mairie
21312	15 000 €	Bâtiments scolaires
21316	5 000 €	cimetière
21318	23 750 €	autres bâtiments publics
21538	10 000 €	Autres réseaux
2183	3 750 €	Matériel bureautique et informatique
2184	7 500 €	meublier
2188	8 750 €	Autres immobilisations corporelles
Total chapitre 21	89 500 €	

Le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'engager avant le vote du budget primitif 2020, 25 % des crédits ouverts au budget d'investissement 2019.

Demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie/dépenses Grande

Parade de l'Armada en juin. délib n°53

Mme le Maire rappelle qu'une subvention égale à 60 % des dépenses pourra être allouée à la commune au titre des dépenses occasionnées pour l'organisation de la Grande Parade de l'Armada en Juin.

Le tableau des dépenses qui sera transmis à la Métropole se décompose ainsi :

Objet	Prestataire	Montant dépenses TTC
Location wc chimiques	Kiloutou	1079,04 €
Agents poste de secours	Croix Rouge Unité Locale de Rouen	425,00 €
Agents de service d'ordre	Universal Security	1671,82 €
Poteaux et pieds signalisation	Signals	487,80 €
Panneaux signalisation	RMV Communication	833,04 €
Subvention animation musicale et restauration rapide	Comité des fêtes d'Yville-sur-Seine	2000,00 €
TOTAL des DEPENSES		6 496,70 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 3898,02 € auprès de la Métropole Rouen Normandie.

Délégation de signature donnée à la secrétaire de mairie durant la période des élections municipales et de l'élection du Maire. délib n° 54

Mme le Maire fait part du courrier de Mme Ruffe responsable du Centre des Finances Publiques de Duclair, l'informant de l'impact des élections municipales de mars 2020 sur les procédures et conditions d'obtention de nouvelles signatures électroniques et du risque de blocage dans le fonctionnement de la comptabilité.

Selon l'article L2122-19 du CGCT, le Maire peut déléguer sa signature à la secrétaire de mairie, responsable des opérations comptables (dépenses, recettes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à déléguer sa signature électronique à Mme Duparc secrétaire de mairie pour la période susvisée.

Décision modificative : Attribution subvention exceptionnelle au CCAS/Impayés de loyers. délib n° 55

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les modifications budgétaires comme suit :

Dép fonct Compte 6748	Subvention exceptionnelle pour prise en charge d'une partie de loyers impayés/ maison communale rue du village	CCAS d'Yville s/Seine	+4500 €
--------------------------	--	--------------------------	---------

Modification du membre délégué suppléant au Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande. délib n° 56

Après proposition du maire, le conseil municipal approuve la modification de délégation communale au PNRBSN: Mme SOMMELLA Héléne est nommée membre déléguée suppléante en remplacement de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine.

Convention de mise à disposition de la Salle des fêtes pour l'organisation du spectacle « Un contre un » par la compagnie « L'Oubliée » du 22/03/2020.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du festival « SPRING » dédié aux nouvelles écritures circassiennes qui se déroulera du 5 mars au 5 avril 2020, un spectacle dénommé « Un contre un » par la compagnie « l'Oubliée », sera organisé par la Métropole dans la Commune de Yville-sur-Seine, le 22 mars 2020.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour signer la convention qui définit les modalités de mise à disposition pour l'organisation du spectacle, de la salle polyvalente par la commune, ainsi que les obligations des deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention qui définit les modalités de mise à disposition pour l'organisation du spectacle « Un contre un » du 22 mars prochain ainsi que les obligations des deux parties.

Informations diverses :

- Versement des subventions de la Métropole Rouen Normandie pour les travaux au titre de l'année 2018 :
(Atelier municipal, Mairie)

FSIC : 8016,97 euros

FAA : 12 025,46 euros

- Vote du PLUI par la Métropole en février 2020

Fin de la séance à 22h15